

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 mars 2021
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 mars 2021, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente de l'Irlande, le Représentant
permanent du Mexique et la Représentante permanente
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Irlande et le Mexique, en étroite coopération avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse sur la réunion que le Groupe a tenue sur la situation au Yémen (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

Le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**



Annexe à la lettre datée du 17 mars 2021 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande, le Représentant permanent du Mexique et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Résumé des travaux de la réunion sur le Yémen tenue le 2 mars 2021

Le 2 mars 2021, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation au Yémen. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. D'autres intervenants, notamment le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour le Yémen, d'autres représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, et le Chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) ont fourni des renseignements complémentaires au cours de la discussion qui a suivi l'exposé. À la fin de la réunion, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a présenté une série de recommandations clés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a fait des observations complémentaires.

Questions posées par les membres du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont demandé ce que l'Organisation des Nations Unies comptait faire pour garantir une plus grande inclusion des femmes dans le processus politique et les négociations de paix, y compris s'agissant d'un cessez-le-feu, et ce que le Conseil devait faire pour changer la dynamique actuelle d'exclusion et de sous-représentation des femmes. Ils ont posé des questions sur les sujets suivants : les effets que la pandémie et la dévastation économique causée par le conflit avaient sur les femmes et les filles, les mesures efficaces prises par les partenaires internationaux face à ces effets et la prise en compte de ces effets dans la planification du relèvement ; les attaques visant les femmes ayant un rôle politique et les défenseuses des droits humains ; les dispositions prises pour que les auteurs de violences contre les femmes et les filles et de violences sexuelle liée aux conflits répondent de leurs actes ; la possibilité d'une évaluation de la faisabilité de l'application, y compris au niveau local, du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité qui avait récemment été adopté ; l'évolution de la situation des femmes et des filles déplacées et de celles touchées par l'intensification des hostilités à Mareb. Ils ont également posé des questions sur la situation socioéconomique des femmes, leur présence sur le marché du travail, les difficultés qu'elles rencontraient sur les plans de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation, et les incidences qu'avaient ces facteurs sur leur participation à la vie publique et à la prise de décision. Enfin, ils ont demandé si les questions de genre étaient suffisamment prises en considération dans les activités de planification et d'acheminement de l'aide humanitaire au Yémen, et si des services étaient généralement disponibles pour les personnes rescapées de violences fondées sur le genre et celles ayant besoin d'appui à la santé mentale ou d'accompagnement psychosocial.

Principaux points soulevés lors de la réunion

- Depuis la dernière réunion du Groupe informel d'experts, aucune amélioration n'a été constatée sur le plan de l'exclusion et de la sous-représentation des femmes yéménites dans les domaines de la participation à la prise de décisions, aux discussions politiques et aux négociations de paix. À titre d'exemple, lors de cinq cycles de négociations organisés en face à face par l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge sur l'échange et de la libération de prisonniers, les femmes étaient absentes de toutes les délégations envoyées par les parties au conflit, malgré la forte mobilisation des associations et réseaux de femmes sur cette question, notamment l'Abductees' Mothers Association, qui regroupe des mères de personnes enlevées.
- Le Gouvernement récemment formé ne comptait pas une seule femme parmi ses 24 ministres, ce qui n'était pas arrivé depuis deux décennies. Sous la pression de la société civile yéménite et des partenaires internationaux, le Gouvernement a annoncé qu'il envisagerait de nommer davantage de femmes vice-ministres. Hélas, l'une des rares femmes qui avait été nommée vice-ministre a été tuée lors d'un attentat perpétré le 30 décembre 2020 à l'aéroport d'Aden contre le gouvernement nouvellement constitué.
- En avril 2020, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau de l'Envoyé spécial ont tenu une réunion stratégique interne de haut niveau par visioconférence pour encourager et renforcer l'inclusion des femmes et des perspectives et questions de genre dans le processus de paix. Toutes les sections du Bureau se sont engagées à accélérer les efforts à cet égard. Les progrès accomplis ont ensuite été examinés en décembre 2020, et de nouveaux engagements ont été pris pour 2021, compte étant tenu que l'ensemble du personnel du Bureau assume la responsabilité de la pleine mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.
- En octobre 2020, l'Envoyé spécial a affiché publiquement sa détermination au sujet de sièges réservés et non transférables pour les femmes dans toutes les négociations à venir.
- En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial a demandé à des analystes yéménites de premier plan d'établir des rapports d'experts et des études concernant les analyses de genre, et élargi et intensifié ses contacts réguliers avec les femmes, les jeunes et la société civile du Yémen à de multiples niveaux, notamment dans le cadre de forums et de consultations numériques ; par ailleurs, il renforcera ses capacités, avec l'aide des donateurs, avant de faire une demande de services de conseil sur les questions genre dans le budget ordinaire pour 2022.
- Outre ses échanges réguliers avec le Groupe consultatif technique des femmes yéménites, le Bureau de l'Envoyé spécial organise des réunions mensuelles avec les organisations non gouvernementales internationales qui conçoivent et organisent des dialogues à l'appui du processus de paix au Yémen. Ces réunions ont pour objectif de favoriser l'inclusion et la représentation des femmes dans tous les dialogues, ainsi que l'intégration des questions liées au genre dans les documents finaux, les rapports et les recommandations.
- L'ONU s'emploie actuellement à négocier un cessez-le-feu à l'échelon national, l'ouverture du port de Hodeïda et de l'aéroport de Sanaa, ainsi que la reprise du processus politique. Le Bureau de l'Envoyé spécial coopère régulièrement avec des actrices yéménites de la sécurité locale engagées dans diverses initiatives locales. L'objectif stratégique d'une telle coopération est de renforcer le rôle crucial que ces femmes jouent sur le plan de la sécurité locale et de les préparer

à contribuer au maintien et au renforcement d'un éventuel cessez-le-feu une fois qu'un accord aura été négocié.

- Des femmes issues de six partis politiques ont formé un groupe parlementaire et demandé aux acteurs de la communauté internationale d'entretenir un dialogue régulier avec elles, en plus de celui qu'ils entretiennent avec les femmes issues d'organisations de la société civile.
- Il sera difficile de mettre à exécution le plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité du fait de capacités et de ressources limitées. Toutefois, en réponse à la demande du Gouvernement, deux experts sont en cours de recrutement, l'un au niveau national et l'autre au niveau international, avec le financement de donateurs. Chargés d'appuyer l'exécution du plan d'action national, ces experts seront basés à Aden.
- Dans le nord du Yémen, les restrictions et les risques liés au travail sur les questions de genre et de paix se multiplient. Les membres du personnel des Nations Unies et de leurs partenaires de réalisation sont exposés au harcèlement et doivent souvent risquer leur vie pour poursuivre leurs activités.
- Les services assurés par le Fonds des Nations Unies pour la population dans les domaines de la violence fondée sur le genre et de la santé procréative ont été réduits de 40 % à cause d'un manque de financement, et rien n'indique que les ressources promises lors de la récente conférence des donateurs suffiront pour rétablir les services suspendus. Les autorités locales sont très demandeuses d'aide aux programmes d'autonomisation économique des femmes, mais la portée des activités des Nations Unies est limitée.
- L'action humanitaire des Nations Unies cible les populations les plus vulnérables. Elle comprend une assistance pécuniaire polyvalente pour les ménages dirigés par une femme, en particulier dans les camps de déplacés, des services de santé mentale et de soutien psychosocial aux femmes et aux filles, des espaces sûrs et des centres communautaires, une aide juridique au règlement des litiges familiaux liés à la propriété, à l'héritage, au logement et aux terres, ainsi que des activités visant à prendre en compte les effets des inégalités et de la discrimination de genre sur l'insécurité alimentaire, y compris au sein du foyer. L'équipe de pays pour l'action humanitaire examine actuellement la possibilité de développer ses interventions à Mareb et envisagera des moyens de répondre aux besoins des femmes et des filles dans cette région. La situation des femmes et des filles éthiopiennes victimes de la traite à Mareb, y compris les cas signalés d'esclavage sexuel, est particulièrement inquiétante, et aucun responsable n'a eu à rendre de comptes pour avoir toléré ou tiré profit de la traite.
- En juin 2021, les experts du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pourront examiner le rapport unique valant septième et huitième rapports du Yémen, et les États Membres devraient soulever les questions abordées à la réunion du Groupe informel d'experts et appuyer les rapports parallèles qui seront présentés par la société civile.
- Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit suit la situation au Yémen depuis six ans et note que des violences sexuelles liées au conflit ont été commises par toutes les parties sans qu'aucune d'elles ne se soit encore engagée à les prévenir ou à prendre des mesures correctives à cet égard. Il a été fait état de cas de violences sexuelles dans les lieux de détention et de garde à vue, en particulier contre des femmes et des filles. Dans certains cas, des hommes, des garçons et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres

ou intersexes auraient également été pris pour cible. Des cas de violences sexuelles ont également été signalés dans des camps de personnes déplacées, dans le cadre d'enlèvements et de prises d'otages à des fins d'extorsion et en rapport avec des réseaux criminels de passeurs. Les discriminations fondées sur le genre préexistantes sont exacerbées par le conflit, la situation humanitaire désastreuse, le risque accru de violences sexuelles liées au conflit et le recours à des mécanismes d'adaptation néfastes. La destruction à grande échelle d'infrastructures essentielles, comme les hôpitaux, limite la capacité des prestataires de services de satisfaire les besoins les plus urgents de la population, y compris les rescapés de violences sexuelles. Bien que la sous-déclaration des cas empêche de dresser un tableau complet de la situation, certaines estimations font état d'une augmentation notable des violences fondées sur le genre et des mariages d'enfants depuis 2015, ainsi que de la menace persistante des crimes d'honneur, de la répression des femmes ayant un rôle politique, du retrait des femmes et des filles de la vie publique ou de l'éducation, et du suicide de femmes et de filles du fait de traumatismes non soignés. La disponibilité des services destinés aux rescapés de la violence fondée sur le genre demeure insuffisante. Le Bureau a salué l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2564 (2021) et l'ajout d'un individu à la liste relative aux sanctions établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) sur le Yémen, en raison de son implication dans des actes de violences sexuelles et de viols commis contre des femmes ayant un rôle politique et dans la disparition de femmes.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées soit par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, soit par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, soit par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen¹.

a) Les membres du Conseil devraient continuer à inviter les femmes yéménites de la société civile à présenter des exposés au Conseil de sécurité lors de ses réunions sur le Yémen et prendre en considération les communications écrites et les lettres émanant de réseaux de femmes yéménites ;

b) Avant la reprise d'un processus politique officiel, les membres du Conseil et les autres partenaires internationaux pourraient élaborer des messages communs en coordination avec l'ONU pour prôner une représentation directe des femmes d'au minimum 30 %, conformément à l'objectif arrêté lors du Dialogue national de 2013 ;

c) Les membres du Conseil pourraient demander au Bureau de l'Envoyé spécial, ainsi qu'aux autres entités des Nations Unies travaillant au Yémen, de présenter un résumé écrit de leurs projets et engagements en faveur d'une plus grande inclusion des femmes et de la systématisation des questions de genre en 2021 ;

d) Lors de la reconduction du mandat de la MINUAAH, le Conseil de sécurité devrait demander à la Mission de systématiquement établir des contacts avec un large éventail d'organisations de femmes dans tous ses domaines de travail et de rendre compte des résultats de ces activités de coopération ;

¹ Ces recommandations ont été proposées par des personnes qui ont participé à la réunion ou tirées de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion, et ne constituent pas des recommandations du Groupe dans son ensemble ou des membres du Conseil.

e) Le Conseil de sécurité devrait condamner publiquement la violence politique à l'égard des femmes ainsi que les menaces et les attaques portées contre les défenseuses des droits humains au Yémen, encourager les États Membres à fournir un appui matériel pour leur protection et leur accès à une aide juridique et à des services essentiels, et demander aux parties de s'engager dans la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit ;

f) Le Conseil de sécurité devrait souligner la nécessité d'un cessez-le-feu à l'échelon national et insister pour qu'il soit fait explicitement référence, dans l'accord de cessez-le-feu, aux perspectives et aux besoins de protection des civils, en particulier ceux qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables, comme les personnes déplacées, les membres de minorités sexuelles et de genre, et les femmes et les filles. Les membres du Conseil devraient demander que les femmes participent au maintien et au renforcement du cessez-le-feu une fois qu'un accord aura été conclu ;

g) Les membres du Conseil devraient rappeler à la communauté internationale de privilégier le financement des initiatives locales de consolidation de la paix menées par des femmes au titre de la diplomatie informelle et de la diplomatie de terrain, et devraient souligner l'importance que revêtent leur participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, la prise en compte des questions de genre et la nécessité de prévoir des stratégies de protection pour les femmes participant à ces efforts ;

h) Au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), les membres du Conseil devraient continuer d'envisager d'inscrire sur la liste relative aux sanctions les individus que le Groupe d'experts aura désignés comme responsables d'actes de répression à l'égard des femmes, y compris par le recours à la violence sexuelle liée au conflit ;

i) Les membres du Conseil devraient appuyer le déploiement de conseillers pour la protection des femmes et de capacités de coordination des activités de prévention et de répression des violences sexuelles liées aux conflits, y compris la mise en œuvre de dispositifs de suivi, d'analyse et de communication de l'information, la coordination avec les partenaires humanitaires pour la prestation de services multisectoriels, l'aide à la réintégration socioéconomique des personnes rescapées, le renforcement des dispositions visant à amener les auteurs de violations à répondre de leurs actes, et la coopération avec les parties au conflit dans le domaine de la prévention ;

j) Les membres du Conseil devraient encourager les États Membres à s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre du Traité sur le commerce des armes ;

k) Les membres du Conseil devraient, en étroite collaboration avec la société civile, appuyer la mise en œuvre du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité et la mobilisation des ressources à cet effet, notamment par le soutien et le financement d'un large éventail de groupes de défense des droits des femmes aux niveaux infranational et local et leur intégration dans le processus de paix ;

l) Les membres du Conseil devraient insister sur le fait qu'il faut de toute urgence que l'aide humanitaire devant être acheminée au Yémen intègre pleinement les considérations de genre et donne la priorité aux conseils d'experts et aux ressources nécessaires pour satisfaire les besoins des femmes et des filles et faire face aux risques accrus de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris parmi les populations déplacées et réfugiées, et qu'il est nécessaire de mobiliser les hommes et les garçons pour qu'ils agissent en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles et qu'ils les associent aux décisions vitales du foyer et de la collectivité ;

m) Les membres du Conseil devraient encourager la communauté internationale et toutes les entités des Nations Unies concernées à privilégier un financement souple à l'appui des initiatives locales de consolidation de la paix menées par des femmes, notamment en soutenant le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, et en rendant le financement plus accessible aux organisations opérant au Yémen, tout en demandant aux instituts de recherche et aux organisations non gouvernementales, aux niveaux national et international, de démontrer qu'ils s'emploient à intégrer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans leur travail quotidien.

Les Coprésidents ont remercié l'Envoyé spécial et tous les participants et se sont engagés à assurer le suivi des questions importantes qui ont été soulevées à la réunion.
